

Projet éolien d'Autry-le-Châtel

**COMPTE-RENDU DU TROISIEME
COMITE DE SUIVI EOLIEN**

Lundi 10 octobre 2022

18h - 20h30



Ordre du jour

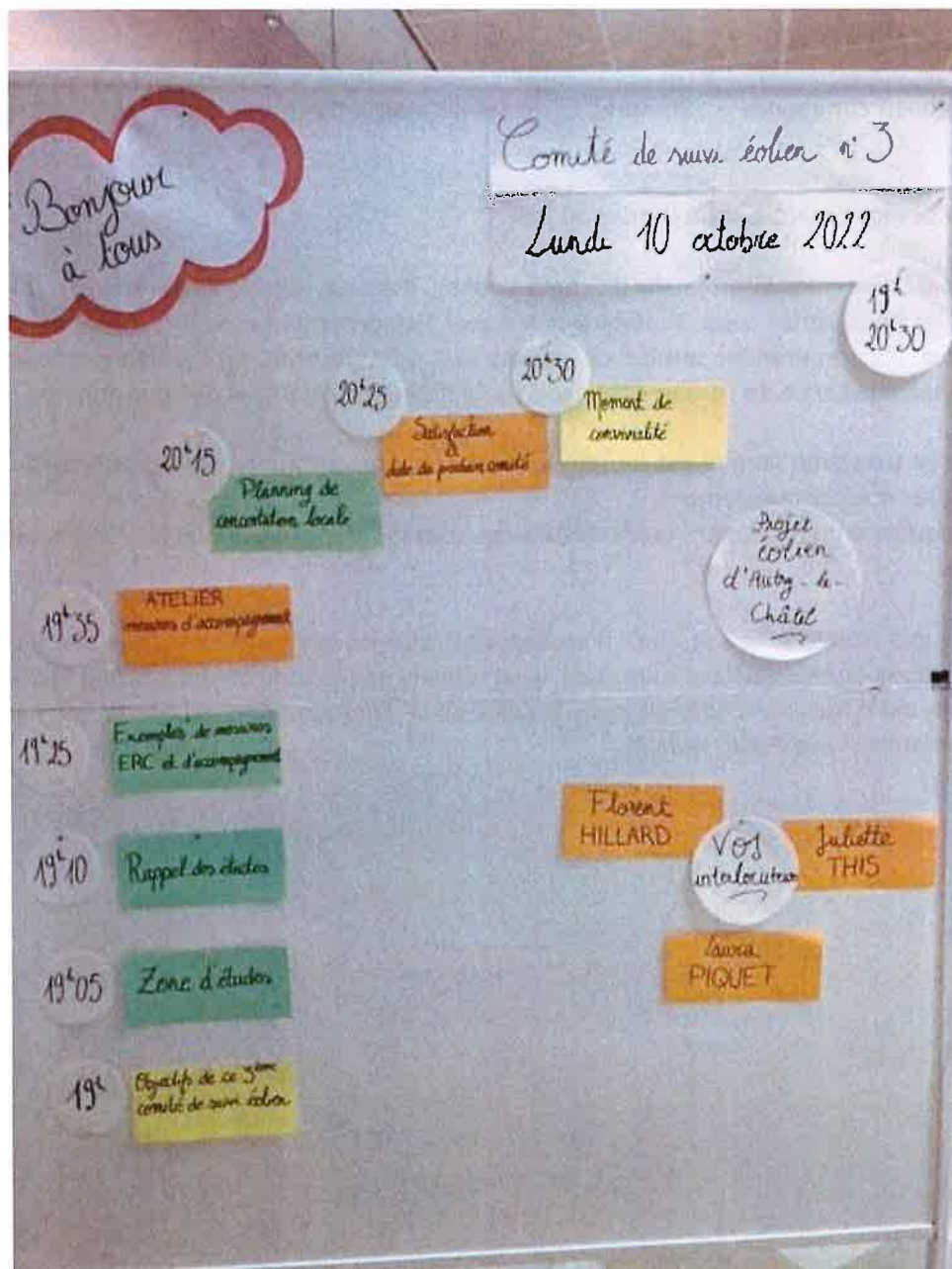
La troisième séance de ce comité de suivi éolien s’est déroulée en deux parties.

Une visite du parc éolien de Pierrefitte-ès-Bois de 18h à 19h.

Une séance du comité de suivi éolien en mairie d’Autry-le-Châtel de 19h à 20h30 :

- Objectifs du comité de suivi éolien – *5 minutes*
- Rappel de la zone d’études – *5 minutes*
- Rappel des études – *15 minutes*
- Exemples de mesures ERC et d’accompagnement – *10 minutes*
- Atelier mesures d’accompagnement – *40 minutes*
- Planning de concertation locale – *10 minutes*
- Satisfaction et définition de la date du prochain comité – *5 minutes*

TOTAL : 2h30



Ordre du jour du troisième comité de suivi éolien d’Autry-le-Châtel

DEROULE DU COMITE

Visite du parc éolien de Pierrefitte-ès-Bois

Une visite du parc éolien de Pierrefitte-ès-Bois a été proposée aux membres du comité de 18h à 19h.

M. Hillard effectue un rappel sur l’historique du parc éolien et le type d’éoliennes implantées.

Bien que ce parc éolien appartienne à une autre entreprise, wpd a pu répondre à différentes interrogations notamment en lien avec le sujet acoustique, la phase de chantier et le démantèlement.

La visite s’est déroulée à distance suffisante des éoliennes afin de rester en sécurité et de respecter le caractère privé du parc de Pierrefitte-ès-Bois.

Séance du comité de suivi éolien

Le comité de suivi éolien commence à 19h après le retour en mairie d’Autry-le-Châtel des différents membres à la suite de la visite.

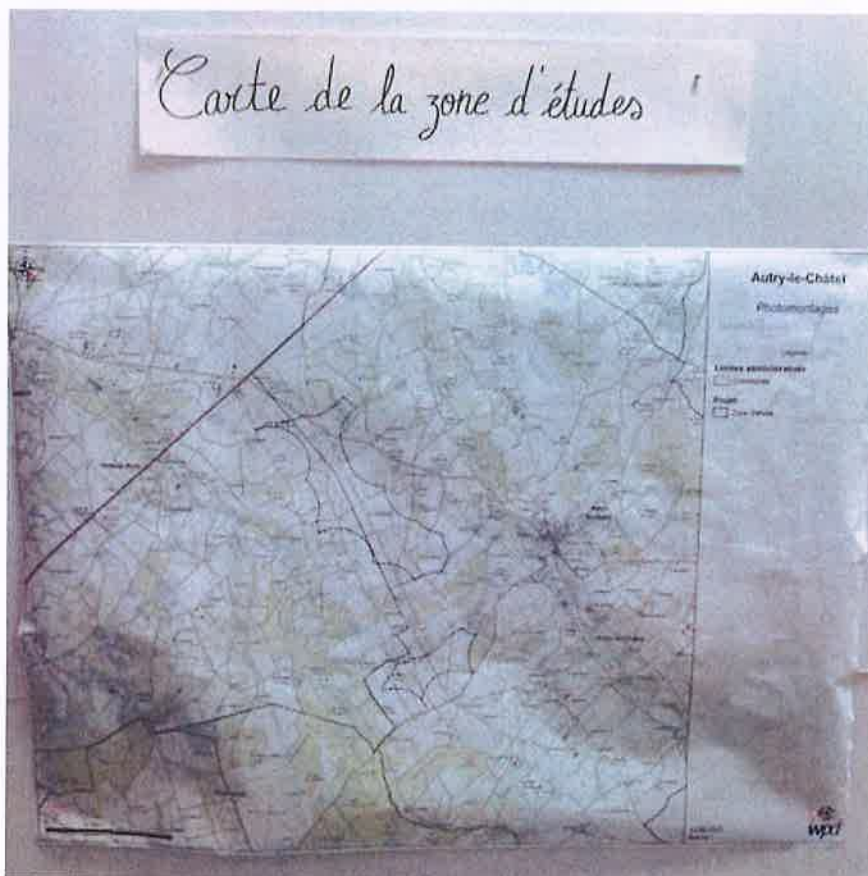
M. Hillard débute la séance en présentant l’ordre du jour.

Puis, il effectue un bref rappel sur les objectifs du comité éolien. Il a pour vocation de co-construire le projet entre les élus, les habitants et l’entreprise wpd. Il servira à suivre l’avancement du projet éolien et à réfléchir sur des thématiques données. Lors du premier comité, des réponses à des questions sur l’éolien en général et le projet ont été données. La deuxième séance du comité était axée sur la définition de prises de vues pour les photomontages de l’étude paysagère.

Un des objectifs de ce troisième comité est de faire émerger, en concertation avec les membres, des idées locales concernant les mesures d’accompagnement.

Il a été rappelé l’importance de respecter l’ordre du jour des comités, dans l’écoute et le respect mutuel (*présentation PowerPoint, slide 3*).

M. Hillard présente une nouvelle fois la zone d’études ainsi que les contraintes techniques du projet identifiées (distances aux habitations, ligne électrique et routes). Il est rappelé que la zone d’implantation des éoliennes concerne uniquement la commune d’Autry-le-Châtel puisque les élus de la commune de Coullons ne sont pas favorables à un projet éolien (*présentation PowerPoint, slide 4*).



Carte de la zone d’études

Puis, M. Hillard montre un planning des différentes études en cours et à venir sur 2022/2023. L’ensemble des études (écologique, paysagère et acoustique) se termineront en septembre 2023 (*présentation PowerPoint, slide 5*).

Concernant l’étude acoustique : des sonomètres ont été installés pour une durée de deux à quatre semaines par le bureau d’études Erea Ingénierie sur 11 points d’écoute autour de la zone d’études lors de la première campagne acoustique qui s’est déroulé entre fin août et début septembre 2022. Les mêmes points d’écoute seront utilisés pour la deuxième campagne acoustique qui sera mise en place à l’hiver 2022-2023.

Un état des lieux acoustique de la zone autour du projet sera ainsi effectué afin de mesurer le bruit résiduel (le bruit sans les éoliennes). Au même moment une mesure du vent et de sa direction avec le mât de mesure sera effectuée afin de faire une corrélation entre les conditions météorologiques et le niveau de bruit ambiant. Ces mesures serviront de base aux calculs acoustiques du projet afin de modéliser la contribution sonore des futures éoliennes et de déterminer leurs meilleures implantations sur le site et ainsi adapter si nécessaire le fonctionnement du parc éolien (*présentation PowerPoint, slide 6*).

Concernant les études écologiques : Mme THIS explique que les inventaires ont été lancés en mars 2022 par le bureau d’études Ecosphère. Le mât de mesure installé en avril 2022 servira pendant au moins huit mois d’enregistrement en hauteur et en continu des chauves-souris. Les inventaires concernant l’avifaune et les chiroptères se termineront en mars 2023. A la demande du pôle EnR Loiret, des inventaires complémentaires ont été mis en place. Ils sont axés sur les zones humides, la grue cendrée, le muscardin et les chauves-souris au droit des lisières et des haies (*présentation PowerPoint, slide 7*).

Concernant l’étude paysagère : Mme THIS déclare que le bureau d’études (agence VISU) travaillera sur le projet d’Autry-le-Châtel et a lancé l’étude en octobre 2022. La campagne photos se déroulera à l’hiver 2022-2023, afin d’avoir des photomontages à feuilles tombées. Les points de vue identifiés par les membres du comité lors de la précédente séance seront proposés au paysagiste. L’état initial paysager sera rendu au printemps 2023 et le rapport final à l’automne 2023 (*présentation PowerPoint, slide 8*).

Après ce rappel sur les études en cours et à venir, M. Hillard évoque des exemples de mesures qui accompagneront le projet éolien : à la fois des mesures environnementales, dites ERC (Eviter, Réduire, Compenser) qui seront définies en interne ainsi qu’avec les bureaux d’études et des mesures d’accompagnement qui seront définies en concertation avec les acteurs du territoire et notamment le comité de suivi éolien.

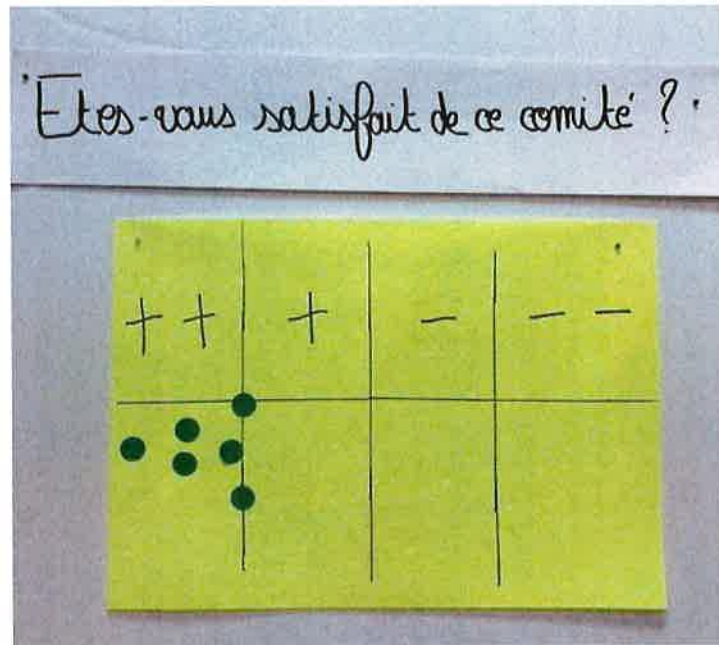
Ces mesures d’accompagnement peuvent être des mesures en faveur de la biodiversité (plantations de haies, bandes fleuries ou enherbées, parcelles de jachères...), des mesures de valorisation du cadre de vie et des aménagements paysagers (plantations d’arbres pour atténuer la visibilité sur le parc, enfouissements de lignes électriques...) et des mesures de valorisation touristique (*présentation PowerPoint, slides 9 à 14*).

Par la suite, M. Hillard présente l’atelier mesures. L’objectif est que les membres du comité réfléchissent et proposent des premières idées de mesures d’accompagnement sur les territoires d’Autry-le-Châtel et de Coullons en les indiquant sur des cartons : écologie (carton jaune) et paysage (carton orange) du fait de leur connaissance du territoire (*présentation PowerPoint, slide 15*).

Les idées sont ensuite regroupées sur un tableau.

Plusieurs thématiques sont mises en avant :

- Aménagements touristiques, pistes cyclables, chemins de randonnées ;
- Plantations de haies et d’essences locales ;
- Réfection des chemins communaux ;
- Isolation thermique des bâtiments, bornes électriques ;
- Enfouissement de réseaux ;
- Réservoir d’eau pour incendies, récupérateurs d’eau, rénovation de mares ;
- Continuité écologique pour le barrage du bief, mise en valeur de la source Sainte Eulalie.



La date du prochain comité est fixée au **lundi 13 mars 2023 à 18h30**.

Fin de la réunion à 20h35.

Les participants sont invités à partager un moment de convivialité afin de continuer la discussion de manière plus informelle.

A 21h30, départ des derniers participants du comité de suivi éolien.